

COMMUNE DE LANDEDA
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 18h00

Date de convocation	
3 juillet 2020	
Date d'affichage du compte rendu	
Nombre de conseillers	
en exercice	présents
27	23
Pouvoirs donnés	
3	
Secrétaire de séance	
Céline PRONOST	

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LANDEDA (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil municipal en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine CHEVALIER, Maire.

PRÉSENTS

Monsieur GODEC, Monsieur TREGUER, Madame POULLAIN, Monsieur GAILLARD, Madame FAVE, Madame CHEVALIER, Madame POULNOT-MADEC, Madame COANT, Madame KERFOURN, Madame COUSTANCE, Monsieur LE GOFF, Madame VAUTIER, Monsieur QUEZEDE, Madame SORDET, Madame BIHANNIC, Monsieur LE ROUX, Monsieur COAT, Monsieur THEPAUT, Monsieur CATTIN, Monsieur ARZUR, Monsieur LOUARN, Madame PRONOST, Monsieur KERLAN.

ABSENTS EXCUSÉS

Nolwenn DAUPHIN A Céline PRONOST
Muriel COLLOMBAT A David KERLAN
Marie-Laure LOUBOUTIN A Christine CHEVALIER

Monsieur Frédéric LE COZE.

RAPPORT N° 01-07/2020

ÉLECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LE COLLEGE ELECTORAL DE L'ELECTION DES SENATEURS

Présentation : CHEVALIER Christine

Confère PV de l'élection

RAPPORT N° 02-07/2020

INITIATION A LA LANGUE BRETONNE A L'ECOLE JOSEPH SIGNOR

Présentation : KERLAN David

Je vous fais part du courrier reçu de Madame la Présidente du Département du Finistère sur la question de la place de la langue bretonne dans l'enseignement :

« Depuis plusieurs années, des heures d'initiation au breton sont proposées aux écoles finistériennes, à raison d'une heure par semaine auprès des classes monolingues concernées. Les interventions sont réalisées par des associations finistériennes. L'organisation et la validation

pédagogique du dispositif sont assurées par les services de l'Inspection académique et son financement est assuré par le Conseil départemental, les communes et la Région Bretagne.

Pour la rentrée prochaine, l'Inspection académique a fait savoir que les fondements de la répartition des heures seraient modifiés. Ainsi, les perspectives proposées en application de la circulaire 2017-072 du 12 avril 2017, intégrant les heures de langue bretonne aux heures d'enseignement des langues étrangères, diminueraient les heures en cycles 2 et 3, et mèneraient à terme à leur disparition.

Ces dispositions, qui s'inscrivent a contrario des engagements pris dans cadre du Schéma départemental en faveur de la langue bretonne, à savoir l'objectif de renforcer les heures d'initiation en cycle 3, ne peuvent recueillir mon assentiment. J'ai écrit à la Directrice des services académiques ainsi qu'au Recteur, courriers aujourd'hui sans réponse. Le Président de la Région Bretagne a également interpellé Monsieur le Ministre de l'Education nationale. Malgré ces courriers, les services de l'Inspection académique prévoient d'organiser les heures d'initiation de la rentrée prochaine dans le cadre de la circulaire du 12 avril 2017, ce que nous remettons en cause.

Cette interprétation de la circulaire et les évolutions qu'elle implique nécessitent selon moi une concertation, afin de garantir la pérennité de l'initiation à notre langue régionale dans les établissements publics. La signature d'une nouvelle convention de partenariat avec l'Inspection académique doit être conditionnée par la poursuite d'un dispositif favorisant l'initiation à la langue bretonne auprès des élèves de tous les cycles.

Il me paraît important de nous mobiliser collectivement sur ce sujet concernant la préservation de notre langue régionale. »

La Commune s'est engagée depuis quelques années dans ce dispositif et souhaite continuer dans ce sens car la langue bretonne fait partie de notre patrimoine immatériel qui doit être transmis à chacun de nos enfants pour ne pas oublier nos racines.

Ainsi comme tous les ans, il serait souhaitable de continuer notre partenariat avec le Département sur cette question de l'initiation à la langue bretonne à l'école Joseph Signor. La participation communale est de 1 801,80 € sur une dépense totale de 5 400 €.

Ces interventions ont lieu sur les classes de premier cycle de la très petite section à la grande section soit 43 élèves pour une durée de trois heures.

En conclusion, je vous propose donc d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec le Département du Finistère.

Discussions : **NEANT**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la Convention avec le Département du Finistère dans le cadre de l'initiation à la langue bretonne à l'école Joseph Signor pour un montant de participation à hauteur de 1 801,80 €.

RAPPORT N° 03/07/2020

MOTION EN FAVEUR DES AGENTS DES EHPAD DU PAYS DES ABERS

Présentation : FAVE Danielle

La CFDT santé-sociaux du Finistère, dans la continuité de ses actions, a de nouveau appelé, le 30 juin 2020, les professionnels de son secteur d'activité, les élus, les citoyens à se rassembler pour affirmer la nécessité d'une transformation de son secteur professionnel. Pour la CFDT c'est ensemble, que nous arriverons à définir, notre projet de protection pour nos concitoyens malades, vieillissants, porteur de handicap ou en situation sociale précaire.

Hélas, le 30 juin, ce rassemblement n'a pu se tenir. Le sous-Préfet du Finistère, à deux heures des rassemblements organisés sur le territoire nord, les a interdits.

Toutefois, la CFDT, remercie les élus de Lannilis et Landéda d'avoir maintenu une rencontre avec une délégation de 3 militants : Brigitte Chapalain, responsable de la branche maintien à domicile et auxiliaire de vie sociale à l'ADMR des 2 Abers, Mathilde Coulon, secrétaire de la section de l'EHPAD de Ploudalmézeau et infirmière, Christelle Kermaïdic, responsable de la branche publique et aide-soignante à l'EHPAD des Abers.

Dans la période de la crise sanitaire, tous les professionnels de l'ensemble de notre secteur d'activité ; sanitaire (hôpital), le médico-social (EHPAD, ESAT, IME, MAD) et dans le social (CDEF, foyer de l'enfance, d'insertion), se sont mobilisés : les soignants, les accompagnants, les techniques, les cuisiniers, les administratifs, les éducatifs... c'est bien un ensemble de professionnels qui a oeuvré pendant cette période de crise auprès des populations les plus fragiles.

Le 30 juin, la CFDT a souhaité rencontrer les élus locaux, représentants de l'Etat au plus près de la population, pour leur faire part de ses revendications et solliciter leur soutien dans sa démarche.

Dans le contexte de la crise sanitaire, suite à l'annonce du gouvernement de l'attribution d'une prime exceptionnelle, pour les professionnels de santé, du médico-social et du social, force est de constater que la prime promise n'est pas attribuée à la hauteur de l'annonce. Seuls les agents de la fonction publique en bénéficient.

La CFDT demande que cette prime liée au Covid, soit universelle et égalitaire, pour l'ensemble des salarié.e.s des secteurs sans distinction : le Maintien A Domicile (MAD), le Médico-Social, le sanitaire, le social associatif et le privé lucratif.

Ainsi, la CFDT Santé-Sociaux a saisi le Conseil d'État pour demander l'annulation des décrets parus et demande une prime identique de 1 500 euros, tous métiers confondus, pour le secteur sanitaire, social et médico-social, qui serait une reconnaissance de l'engagement de tous les professionnels.

Dans le Finistère, un collectif inter associatif employeur-syndicat de l'économie sociale et solidaire, ont réuni leurs forces pour faire valoir l'attribution d'une prime pour tous les acteurs de ce secteur qui ont été exposé ou pas à la Covid.

Cette crise sanitaire a également mis en exergue les problématiques de nos secteurs, pourtant dénoncés depuis des années par les professionnels.

Face à ce constat le gouvernement, via Olivier Veran, annonce, le 25 mai le lancement des travaux du Ségur de la santé. Il a pour objectif de *bâtir les fondations d'un système de santé encore plus moderne, plus résilient, plus innovant, plus souple et plus à l'écoute de ses professionnels, des usagers et des territoires.*

Au Ségur de la santé, la CFDT santé-sociaux fait des propositions sur les sujets majeurs qui la concernent : carrières et rémunération, conditions de travail, dialogue social...

Elle pose les diagnostics, fixe des priorités et propose des actions concrètes, jouant ainsi son rôle de partenaire social représentant les personnels du secteur.

L'attractivité du secteur est en danger. En sus de la revalorisation des rémunérations, la CFDT santé-sociaux a fait des propositions sur la formation professionnelle et la qualité de vie au travail (QVT), dont la santé au travail et la pénibilité. La QVT ne peut s'entendre sans parler de qualité du travail, et pour cela, des effectifs suffisants sont indispensables.

Pour les professionnels de l'aide à domicile, il faut revoir les classifications. Actuellement, ce n'est qu'après, en moyenne, 11 ans d'ancienneté qu'un salarié peut prétendre à une hausse de salaire. Pendant 11 ans son taux horaire ne dépassera pas le SMIC. Ce secteur manque cruellement de reconnaissance et fait face à de réelles difficultés de recrutement tant la faiblesse des salaires, les conditions de travail difficiles, l'importance du travail à temps partiel (contraint souvent), le rendent peu attractif. Pourtant, ce service est d'utilité publique auprès de la population (personnes âgées, en situation de handicap, fragilisées, les familles et les enfants).

Ainsi, pour la CFDT santé-sociaux, la priorité est d'avoir des effectifs suffisants et nécessaires dans les unités de travail, qui permettraient de faire un travail de qualité en respectant la réglementation sur le temps de travail, car aujourd'hui, les effets de la pression budgétaire sur les effectifs sont désastreux.

Pour ce faire, il s'agit d'assurer le respect des normes déjà existantes dans certains services, et d'en définir d'autres, inexistantes aujourd'hui, notamment dans les Ehpad. Il s'agit aussi de recréer ou renforcer les équipes de remplacement pour permettre la continuité du service dans le respect des plannings, des temps de travail et de repos et ainsi d'arrêter les rappels sur repos ou congés.

La fédération propose également de définir des perspectives d'évolution par une politique de promotion professionnelle ambitieuse et financée.

Il est urgent dans le même temps d'améliorer les conditions de travail des professionnels.

Elle demande la mise en place de véritables espaces d'échange sur le travail dans les services. Espaces dont l'objectif est d'améliorer l'organisation collective du travail en redonnant aux professionnels le pouvoir d'agir sur leur travail. Ces espaces doivent s'articuler avec les instances représentatives du personnel

En matière de santé au travail, la priorité est de mener de véritables politiques de prévention des risques au sein des établissements, en intégrant les dimensions de santé, de sécurité au travail et de qualité du travail dans tous les projets de transformation. Mais aussi de favoriser la réparation dans le cadre d'atteintes à la santé, en simplifiant la reconnaissance des accidents ou maladies

professionnelles, via des commissions de réformes efficaces et paritaires, et aujourd'hui, l'urgence de reconnaître l'imputabilité au service de la pathologie liée au Covid-19 pour tous les professionnels.

La pénibilité de notre secteur n'est pas traitée comme il se doit. La CFDT propose d'identifier, au sein des unités de travail, les métiers soumis à des facteurs de pénibilité, qui devront prendre en compte, en outre, le travail de nuit et les horaires successifs alternants, les manutentions manuelles de charge et les postures pénibles liées aux contraintes articulaires. Concernant la fonction publique hospitalière, une évaluation collective doit être réalisée afin que l'exposition soit actée, reconnue et compensée via le C2P (compte personnel de prévention), comme dans le secteur privé.

Lors de notre rencontre avec les élus de Lannilis et Landéda, ces derniers nous ont demandé de leur proposer une motion de soutien.

Ainsi, La CFDT santé-sociaux du Finistère vous transmet cette motion sollicite votre soutien, en tant qu'élus, pour faire part de cette motion de soutien dans le cadre de vos conseils municipaux, des instances de la communauté de communes du Pays des Abers, ainsi qu'à la présidente du conseil départemental, les conseillers départementaux, les députés de notre territoire et les sénateurs Finistériens, le président de région.

Nous vous remercions pour votre attention.

Discussions :

Anne POULNOT-MADEC fait part de son interrogation par rapport à cette Prime et de comparer le travail des personnels des EHPAD avec celui des soignants dans les hôpitaux. Elle précise que l'égalité n'est pas l'équité. Il faut toutefois reconnaître le travail de ce personnel dévoué aux personnes âgées ou dépendantes.

Jean-Luc CATTIN abonde dans ce sens sur une volonté de revalorisation de ce métier.

Bernard THEPAUT s'interroge sur la concordance avec le titre car à la lecture de la motion nous sommes sur une revendication nationale et non locale.

Pascale BIHANNIC affirme que la volonté des personnels est plus sur une valorisation de leur travail et les besoins qu'ils en ont que sur la prime en elle-même.

Philippe COAT partage les difficultés des personnels de l'EHPAD. Toutefois, comme Anne POULNOT-MADEC, il ne faut pas tout confondre car dans les hôpitaux, il y avait des services dédiés à la COVID-19. Afin d'aider le personnel des EHPAD, il était intervenu lors d'une table ronde au moment du congrès des Maires à Paris.

Madame le Maire, au vu des échanges, demande à surseoir à cette motion.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande des agents des EHPAD du Pays des Abers,
Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de ne pas adopter la motion telle que présentée et repousse l'adoption au prochain conseil municipal avec une motion amendée.

FIN DE LA SÉANCE À 19H30.